



# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



L'apprentissage un atout pour votre réussite

« Gestion d'une  
équipe,  
autonomie et  
responsabilité »

Les conditions d'admission :

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Être titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste, ou avoir suivi une classe de 2nde (voir conditions)

Une formation adaptée aux évolutions du marché :

- 19 semaines par an en classe de 1ère au CFA
- 20 semaines par an en classe de Terminale au CFA
- Rémunération selon la loi en vigueur

Enseignements Professionnels :

- Aménagements Paysagers
- Gestion de l'entreprise et de l'environnement
- Sciences économiques, sociales et de gestion
- Agroéquipement
- Sciences et techniques professionnelles

Enseignements Généraux :

- Mathématiques, informatique
- Français, documentation et ESC
- Anglais
- Histoire-Géographie
- Physique-Chimie
- EPS
- Biologie, Ecologie

Le jeune doit s'adapter  
aux contraintes saisonnières  
et climatiques. Il travaille le plus  
souvent en équipe.  
Il organise le travail et exécute  
en autonomie les travaux confiés.  
Bon relationnel.

➤ Le Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers est délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (évaluations en CCF : Contrôle en Cours de Formation et Épreuves Terminales).

➤ Poursuite d'études vers des études supérieures ou Certificats de Spécialisation

Moyens mis en œuvre :

- Relation étroite avec les professionnels
- De petits effectifs par classe
- Formation à la Prévention et à la sécurité : Formation au PSC1



CDFAA de la Corrèze  
Site de Brive-Voutezac

CDFAA de la Corrèze - 23 Murat - 19130 VOUTEZAC

Tél. : 05 55 25 27 64

Fax : 05 55 25 88 25 courriel : [cfa.brive-voutezac@educagri.fr](mailto:cfa.brive-voutezac@educagri.fr)

Site Web : [cdfaa-de-la-correze.com](http://cdfaa-de-la-correze.com)